

Le fonds du patrimoine estrien Un outil régional

Jovette Dufort-Caron

Number 22, Winter 1984

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18855ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dufort-Caron, J. (1984). Le fonds du patrimoine estrien : un outil régional. *Continuité*, (22), 31–31.

LE FONDS DU PATRIMOINE ESTRIEN UN OUTIL RÉGIONAL

En raison de ses origines anglophones et américaines, l'Estrie possède un patrimoine unique au Québec. Pour le sauvegarder et le mettre en valeur, des agents culturels de la région ont proposé l'utilisation d'un nouveau moyen d'intervention, le Fonds du patrimoine.

Inspiré des *Revolving Funds* implantés dans de nombreuses villes américaines, le Fonds du patrimoine est essentiellement un fonds d'immobilisation grâce auquel sont achetés, restaurés et revendus des bâtiments ayant une valeur patrimoniale. C'est ainsi que la ville de Portland (Maine), qui dispose d'un tel moyen depuis dix ans, peut être fière de ses réalisations! Celles-ci ont fait découvrir les avantages tant économiques que culturels de la restauration, ce qui a fortement incité le secteur privé à investir dans de grands projets de restauration et de reconversion du centre-ville et du vieux port de Portland.

À ce jour, la population de l'Estrie ne peut s'enorgueillir de tels résultats. D'aucuns consta-

tent que le patrimoine de l'Estrie n'est pas reconnu. En effet, aucune demande de reconnaissance ou de classement n'a été acceptée depuis 1978 et la région reçoit annuellement du ministère des Affaires culturelles une somme dérisoire pour la mise en valeur de son patrimoine. L'Estrie accuse donc un retard considérable et c'est pour corriger cette situation que les partenaires privés et publics du développement culturel, réunis lors du Sommet culturel régional d'octobre 1982, appuyaient unanimement le projet de création d'un *Fonds du patrimoine estrien*. À la suite de cette résolution, le Conseil de la culture de l'Estrie, conjointement avec son Comité du patrimoine, élaborait un projet pour mettre sur pied un tel fonds.

LE FONDS DU PATRIMOINE ESTRIEN

Il a pour but premier la restauration de bâtiments ayant une valeur historique et architecturale. Son rôle débordait cependant ce cadre. Il inclut la rénova-

tion ou la reconversion lorsque les travaux effectués dans un bâtiment impliquent un changement quant à sa vocation ou visent une adaptation plus fonctionnelle aux exigences d'aujourd'hui.

Le Conseil de la culture de l'Estrie a soumis le projet à l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) et au ministère des Affaires culturelles (MAC). Il a sollicité du premier une participation financière de 100 000\$ afin de constituer le capital permanent d'immobilisation. À cet investissement s'ajouterait une contribution du public de l'ordre de 20 000\$. Le Fonds du patrimoine estrien pourra agir seul ou en association avec des partenaires privés ou publics. Il pourra aussi faire appel à des programmes municipaux ou gouvernementaux d'aide à la restauration ou à la rénovation. Il sera administré par une corporation sans but lucratif qui regroupera toutes les personnes prêtes à s'engager sur une base bénévole et où chacun apportera les connaissances nécessaires au bon fonctionnement du fonds, notamment dans les domaines de l'histoire, de l'architecture, de l'administration, de l'évaluation et de la gestion immobilière et, enfin, de la réglementation municipale.

SHERBROOKE: UNE PRIORITÉ

Le projet intéresse l'ensemble du territoire estrien. Toutefois, en raison de son étendue, de l'effet d'entraîne-

ment recherché et de la capacité relative de la collectivité de s'engager financièrement, il est apparu nécessaire de délimiter un territoire d'action prioritaire et d'y concentrer les ressources disponibles pendant un certain temps. La ville de Sherbrooke est le territoire retenu par le Conseil de la culture de l'Estrie car elle répond à ces critères. De plus, on considère qu'il va de soi que la capitale régionale reflète adéquatement et fièrement notre patrimoine architectural. À cet égard, le Conseil compte s'inspirer de l'expérience américaine qui montre que les actions entreprises au centre-ville ont eu des répercussions positives.

De fait, le centre-ville de Sherbrooke possède des bâtiments fort intéressants où l'on reconnaît les styles Victorien, Second Empire, Queen Anne, ainsi que des traces d'influence italienne. Malheureusement, les modifications apportées aux bâtiments au cours des années et l'aménagement de la rue Wellington en particulier ont altéré considérablement l'aspect du centre-ville. La restauration de ces édifices, accompagnée de rénovation et de reconversion, permettrait non seulement d'améliorer l'environnement physique et l'activité commerciale du centre-ville, mais favoriserait aussi le repeuplement de cette zone, depuis longtemps délaissée. Bien restauré et habilement mis en valeur, le centre-ville de Sherbrooke pourrait devenir un attrait touristique de première importance. ■

Jovette Dufort-Caron



La rue Wellington au centre-ville de Sherbrooke: en 1920 et aujourd'hui.